

Informations de base

2015/0295(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement: exemptions pour les négociants en matières premières

Modification Règlement (EU) No 575/2013 [2011/0202\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.05 Assurances, fonds de retraite

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée